



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**07.07.2004 Bulletin 2004/28**

(51) Int Cl.7: **G07F 1/06, G07F 7/06**

(21) Numéro de dépôt: **03293314.5**

(22) Date de dépôt: **23.12.2003**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK**

(72) Inventeur: **Curti, Jean**  
**78610 Les Breviaires (FR)**

(74) Mandataire: **Bertrand, Didier et al**  
**S.A. FEDIT-LORIOT et autres**  
**Conseils en Propriété Industrielle,**  
**38, avenue Hoche**  
**75008 Paris (FR)**

(30) Priorité: **31.12.2002 FR 0216893**

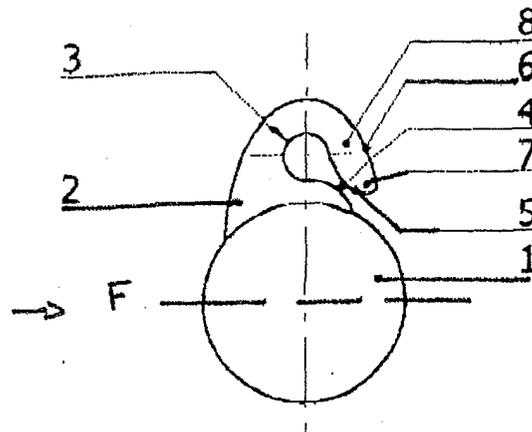
(71) Demandeur: **Curti, Jean**  
**78610 Les Breviaires (FR)**

(54) **Jeton de consigne**

(57) L'invention concerne un jeton de consigne, en particulier pour serrures à consigne de chariots d'achat, ledit jeton de consigne comprenant un corps circulaire (1) de diamètre et épaisseur sensiblement égaux à ceux d'une pièce de monnaie d'une valeur déterminée, ledit jeton de consigne étant constitué de ma-

tière synthétique.

Selon l'invention, ledit corps circulaire (1) est prolongé par une saillie radiale (2) en forme de crochet élastiquement déformable de manière à permettre l'introduction d'un anneau par déformation élastique de l'extrémité libre du crochet (7) et le verrouillage dudit anneau par retour élastique de ladite extrémité.



**FIG. 1**

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un jeton de consigne, en particulier pour serrures à consigneur de chariots d'achat, ledit jeton de consigne comprenant un corps circulaire de diamètre et épaisseur sensiblement égaux à ceux d'une pièce de monnaie d'une valeur déterminée, ledit jeton de consigne étant constitué de matière synthétique.

**[0002]** Le développement des appareils de consigne, en particulier pour des serrures à consigneur de chariots d'achat, a conduit à la fabrication et à la mise à la disposition du public de jetons en matière synthétique permettant l'ouverture d'une serrure en lieu et place de la pièce de monnaie prévue par le fabricant de serrures.

**[0003]** En particulier, les grandes surfaces offrent de tels jetons à leurs clients pour leur éviter la manipulation et le verrouillage d'une pièce de monnaie. Bien qu'un tel jeton n'ait pas de valeur, il s'est avéré que les clients utilisant un tel jeton ramènent en général leur chariot dans une file de stockage afin de récupérer le jeton, comme c'est le cas avec une pièce de monnaie.

**[0004]** Les jetons ainsi mis à disposition des clients présentent l'avantage supplémentaire de pouvoir constituer un support publicitaire.

**[0005]** Ils présentent cependant l'inconvénient de ne pas pouvoir être solidarisés par exemple à un porte-clé ordinaire et d'être en conséquence généralement mélangés aux pièces de monnaie dans la poche ou la bourse du client.

**[0006]** Pour pallier cet inconvénient, on a proposé un tel jeton muni d'un trou central permettant sa fixation sur un anneau. Mais le montage et le démontage du jeton sont fastidieux.

**[0007]** On connaît également des porte-clés comprenant un support de serrage dans lequel un jeton peut être logé et en être extrait par simple translation. Le serrage est souvent peu efficace pour permettre une extraction sans effort, de sorte que le jeton, qui forme ainsi avec son support une breloque pendant de l'anneau, par exemple d'un porte-clés, se sépare spontanément du fait de son poids et est facilement perdu. En outre, un tel système de support est relativement onéreux par rapport au prix de revient du jeton seul et n'est en général pas offert par la grande distribution.

**[0008]** La présente invention vise à pallier les inconvénients précédents des jetons en matière synthétique connus par la fourniture d'un jeton muni de moyens d'accrochage intégrés qui n'augmentent pratiquement pas son prix de revient.

**[0009]** À cet effet, le jeton de consigne selon l'invention est caractérisé par le fait que ledit corps circulaire est prolongé par une saillie radiale en forme de crochet élastiquement déformable de manière à permettre l'introduction d'un anneau par déformation élastique de l'extrémité libre du crochet et le verrouillage dudit anneau par retour élastique de ladite extrémité.

**[0010]** Le jeton de consigne selon l'invention peut ain-

si facilement être solidarisé de manière sûre à un anneau, par exemple d'un porte-clé, et en être extrait lors de son utilisation. La saillie radiale du jeton de consigne est en outre utilisable pour, en la tenant entre deux doigts, introduire le jeton dans une serrure et l'en extraire.

**[0011]** De préférence, ladite saillie radiale est plane et disposée dans un plan prolongeant le plan médian du corps. Avantageusement, l'épaisseur de la saillie radiale est inférieure à celle du corps de manière à permettre une déformation de l'extrémité du crochet transversalement au plan de la saillie radiale.

**[0012]** Selon une forme d'exécution préférée, ladite saillie radiale comporte un orifice d'accrochage débouchant à l'extérieur de la saillie radiale par un canal dont un des côtés est constitué par un bord arrondi de l'extrémité du crochet.

**[0013]** L'invention sera bien comprise à la lecture de la description d'un exemple de réalisation préféré de l'invention, en référence au dessin annexé dans lequel :

la figure 1 est une vue schématique en plan d'un jeton selon l'invention et

la figure 2 est une vue en élévation latérale selon la flèche F de la figure 1.

**[0014]** Le jeton de consigne selon l'invention est constitué d'un corps circulaire 1 d'une seule pièce avec une saillie radiale 2, l'ensemble étant moulé en une matière synthétique choisie. La saillie radiale 2 est en quelque sorte coplanaire au corps 1 mais a une épaisseur plus faible que le corps 1. Cette saillie radiale 2 est munie d'un orifice 3 sensiblement central s'allongeant pour former un canal 4 débouchant à l'extérieur de la saillie radiale 2, le bord 5 arrondi dudit canal 4 écarté du corps 1 délimitant avec la périphérie externe 6 de la saillie radiale 2 un crochet 7.

**[0015]** Le crochet 7 est ainsi formé par une languette allongée 8 qui, compte tenu de l'épaisseur de la saillie radiale 2 et de la nature de la matière synthétique qui la constitue, est déformable élastiquement transversalement au plan de la saillie radiale. Cette déformation élargit le passage pour un anneau (non représenté) qui est poussé contre le bord 5 arrondi et repousse ainsi la languette 8 vers l'extérieur du plan de la saillie radiale 2. Lorsque l'anneau pénètre dans l'orifice 3, il échappe au bord 5 arrondi et la languette 8 revient élastiquement dans le plan de la saillie radiale 2. Le canal 4 ayant une largeur choisie inférieure à la section transversale de l'anneau, celui-ci est retenu verrouillé dans l'orifice 3. Pour libérer le jeton de consigne, il suffit de repousser d'un doigt la languette 8 et faire passer l'anneau à travers le passage ainsi élargi.

**[0016]** Le jeton de consigne selon l'invention peut venir s'accrocher facilement et globalement sur toute forme de support et en particulier de porte-clés comportant un anneau, un câble ou un autre lien employé à cet usa-

ge.

## Revendications

- 5
1. Jeton de consigne, en particulier pour serrures à  
consigneur de chariots d'achat, ledit jeton de con-  
signe comprenant un corps circulaire (1) de diamè-  
tre et épaisseur sensiblement égaux à ceux d'une  
pièce de monnaie d'une valeur déterminée, ledit je-  
ton de consigne étant constitué de matière synthé-  
tique, 10
- caractérisé par le fait que** ledit corps circulaire (1)  
est prolongé par une saillie radiale (2) en forme de  
crochet élastiquement déformable de manière à 15  
permettre l'introduction d'un anneau par déforma-  
tion élastique de l'extrémité libre du crochet (7) et  
le verrouillage dudit anneau par retour élastique de  
ladite extrémité. 20
2. Jeton de consigne selon la revendication 1 ;  
**caractérisé par le fait que** ladite saillie radiale (2)  
est plane et disposée dans un plan prolongeant le  
plan médian du corps (1). 25
3. Jeton de consigne selon la revendication 2,  
**caractérisé par le fait que** l'épaisseur de la saillie  
radiale (2) est inférieure à celle du corps (1) de ma-  
nière à permettre une déformation de l'extrémité du  
crochet (7) transversalement au plan de la saillie  
radiale (2). 30
4. Jeton de consigne selon l'une des revendications 1  
à 3,  
**caractérisé par le fait que** ladite saillie radiale (2) 35  
comporte un orifice (3) d'accrochage débouchant à  
l'extérieur de la saillie radiale (2) par un canal (4)  
dont un des côtés est constitué par un bord (5) ar-  
rondi de l'extrémité du crochet (7). 40

40

45

50

55

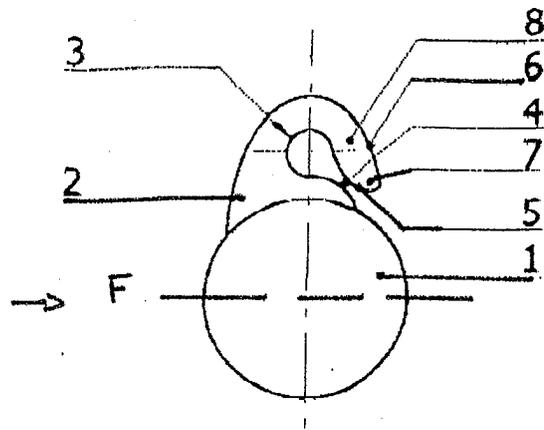


FIG. 1

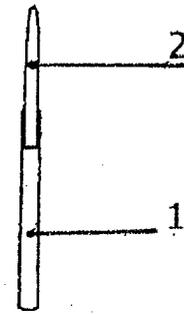


FIG. 2